



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CO.D.I.C

COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU CONGO  
PROVINCE DE TSHOPO

Cabinet du Président Provincial

n°Enregi-Environnement : 5520/COORPRO/MECNDD/POD/04/BEP/2018

## RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE CO.DI.C DANS LES MILIEUX URBAINS DE LA VILLE DE KISANGANI ET RURAUX POUR LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET L'HABITAT

### ANNEE 2017

#### INTRODUCTION

Il a été constaté, après nos premiers travaux consacrés aux milieux scolaires, pour le droit à la santé, nous avons ensuite été dans l'obligation de nous atteler dans les mêmes souci de prévenir la population de la ville de Kisangani en particulier et de la province de la Tshopo en générale, contre les maladies liées à l'insalubrité, surtout dans les milieux urbains où beaucoup de parcelles sont exposées aux conditions hygiéniques très mauvaises.

Nous avons relevé la présence des hautes herbes, des immondices, des eaux stagnantes, des mauvaises odeurs, de manque de quelques installations hygiéniques (W.C) et autres déchets liés à l'insalubrité.

En ce qui concerne l'habitat, nous avons également le devoir impérieux de départager les bailleurs et les locataires enfin de bon climat d'entente par la sensibilisation, la conscientisation et la vulgarisation de la loi n° 15/025 du 31 décembre 2015, relative aux « baux à loyer ». Ainsi un dispositif a été mis en place avec les chefs de l'habitat par la remise aux bailleurs et locataires des carnets de contrat de bail, notifiés et signés par les bourgmestres des communes.

Pour ce qui est lié au traitement, nous avons annoncé à la population de Kisangani l'arrivage, à notre possession des nouveaux produits ARHF venus de notre Direction Nationale de CO.DI.C.

Contact : (+243) 81 693 77 24 – 99 992 32 05 - 085 442 31 27 – 089 5598456 – 85 180 11 20

E-mail : [julesunega@gmail.com](mailto:julesunega@gmail.com) Bureau : Hôtel de la Grande Poste (Poste de Kisangani)

SYNERGIE – CONCERTATION – AUTOPROMOTION – DEVELOPPEMENT

## I. OBJECTIF GENERAL DE NOTRE MISSION

Veiller aux bonnes conditions de l'hygiène dans les quartiers, les avenues, parcelles, établissements privés et petits marchés.

## II. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Sensibiliser, mobiliser, assainir et assister la population à maintenir notre milieu environnant en état de propreté impeccable, en vue de lutter contre les maladies liées à l'insalubrité.
- Identifier les points chauds susceptibles de provoquer les épidémies ;
- Faciliter l'assainissement, l'évacuation des immondices et autres déchets ;
- Trouver la solution au conflit entre bailleurs et locataires ;
- Dénoncer auprès des autorités compétentes quelques résistances.

## III. DEROULEMENT DES ACTIVITES SUR TERRAIN

Dans l'ensemble, les activités sur terrain se sont déroulées et réparties en quatre trimestres de l'année 2017, dont :

1. Le premier va du janvier au mars 2017, consacré à l'inscription, enregistrement et à la formation de tous ceux qui sont venus faire leur adhésion au CO.DI.C.
2. Le deuxième allant d'avril au juin, réservé à l'étude de milieux pour l'implantation de nos postes et antennes de CO.DI.C dans toutes les 6 communes que comptent la ville de Kisangani à savoir :
  - La Commune Makiso ;
  - La Commune Kabondo ;
  - La Commune Kisangani ;
  - La Commune Tshopo ;
  - La Commune Mangobo ;
  - La Commune Lubunga.

3. La période allant de juillet au septembre 2017, consacrée au déploiement et installation progressive par postes et antennes des chefs de postes, des chefs d'antennes, des sensibilisateurs, percepteurs et assainisseurs, et leur présentation auprès des bourgmestres, des chefs des quartiers et chefs des blocs de toutes les communes de la ville de Kisangani.
4. Afin celle allant d'octobre au décembre 2017, consacrée à l'évaluation et aux suivies effectuées par des agents de CO.DI.C, sur terrains.

En effet, la formation en premier lieu, nous a semblé d'importance fondamentale, par les enseignements sur la notion de « l'hygiène » et « l'environnement » dans les divers aspects respectifs, telles que la PROPRETÉ (corporelle, vestimentaire et parcellaire) et l'environnement comme (milieu ambiant, les eaux, la faune et flore ; les espaces aériens et maritimes).

Au terme de cette formation, les apprenants ont été bien outillés en matière de sensibilisation, de mobilisation et d'assainissement.

A propos de l'habitat nos agents ont appris comment conscientiser l'esprit et réconcilier les bailleurs et les locataires à les retirer de l'état d'ignorance dans lequel ils sont plongés, par la vulgarisation de l'ordonnance loi n° 15/025 du 31 décembre 2015 relative aux baux à loyer. Et les carnets de taxes pour l'habitat leur ont été remis par les chefs de l'habitat de bureaux administratifs des communes.

#### **IV. IMPLANTATION**

1. Des 6 communes susmentionnées Tshopo a été ciblée comme pilote parmi toutes les autres. Car elle a moins de difficultés d'accession aux avenues mises dans la bonne orientation de parcelles.

Dans l'ensemble, nous avons trouvé la commune Tshopo en état d'insalubrité très remarquable par les immondices de presque partout, le manque de toilettes dans la plupart des maisons, d'où présence de matières fécales sur les caniveaux, les mauvaises odeurs et autres déchets.

Mais, après un mois de travail effectué par les assainisseurs et membres de CO.DI.C il s'est révélé une amélioration sensible et une diminution de pourcentage d'insalubrité par suite de dénonciation accompagnée des sanctions.

La commune de Mangobo avec ses 10 quartiers est celle qui a présenté beaucoup de difficultés de par la disposition de ses quartiers et avenues entrecoupées par des parcelles construites sans l'observance de normes d'urbanisation. Mais malgré cette difficulté, les membres de CO.DI.C se sont tout de même battu et ont fait le travail qui leur a été fixé.

Globalement Mangobo présente plus de 70% des espaces où l'on a remarqué des hautes herbes, des ordures et déchets sans évacuation. Absence des terrassés dans des quartiers anarchiquement construits a eu comme conséquence stagnation des eaux de pluie et de ménages qui entraînent la pullulation des moustiques.

N'ayant pas voulu passer outre les traitements des maladies par les produits ARHF reçues de nos partenaires internationaux, nous avons fait la publicité de ces produits. Comme résultat, les malades ayant pris ces produits viennent nous témoigner l'efficacité de médicaments. Et nous avons déjà enregistré à ce jour plus de 200 malades pour un répertoire de 45 sortes de maladies.

## RESULTATS ESCOMPTES

- Les quartiers en général, et les parcelles en particulières ont été mobilisés, sensibilisés sur l'assainissement des parcelles par le truchement de nos membres et quelques chefs de quartiers, de blocs de chaque commune ;
- Les points chauds des quartiers et parcelles ont été assainis par les membres de CODIC ;
- Les quelques toilettes malsaines et affectées ont été vidées et remises ;
- La dénonciation auprès des autorités à ramener la plus part de personnes à l'obéissance.

## V. POINTS FORTS

- Acceptation par ceux qui ont été sensibilisés à assainir leurs parcelles ;
- Acceptation par quelques bailleurs et locataires à entrer en possession des carnets aux baux à loyer ;
- Disposition de membres de CODIC à s'appliquer au travail dévolu ;
- Sollicitation de quelques bourgmestres des communes à l'appui et assistance à l'assainissement et à la perception de taxes pour l'habitat.

## VI. POINTS FAIBLES

- Le refus de quelques personnes et agents de l'Etat à recevoir chez eux les sensibilisateurs et assainisseurs de CODIC d'accomplir leur mission ;
- Menace de ces derniers par quelques personnes considérées plus influentes selon leur position sociale ;
- Manque de motivation de nos agents se trouvant sur terrain (transport, restauration et primes) ;
- L'insalubrité persistante, malgré la sensibilisation et la dénonciation de quelques parcelles et établissements.

## VII. LES RECOMMANDATIONS

- A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de la Tshopo, de vouloir nous assister matériellement et financièrement ;
- A Monsieur le Maire de la Ville de Kisangani, de nous soutenir moralement, matériellement à l'accomplissement de notre mission et à l'impulsion de la population urbaine à participer avec surveillance et suggestion que chaque parcelle puisse payer 2.000FC par semaine, en vue de nous faciliter l'assainissement par l'achat de matériels (charrettes, brouettes, houes, bèches, coupe-coupes ...) pour l'insalubrité ;

- A Messieurs les Bourgmestres des Communes de nous appuyer aussi matériellement et financièrement dans la lutte contre l'insalubrité ;
- Aux autorités juridico – administratives de pouvoir punir et infliger des amendes conformément à la loi sur l'hygiène parcellaire dans le but d'arriver au changement de mentalité ;
- Aux organismes (UNICEF, MONUSCO, OMS, CTB et autres) de nous venir en aide matériellement et financièrement à la réalisation de notre travail utile à l'humanité toute entière.

## CONCLUSION

Eu égard à ce qui précède, nous CO.DI.C demandons au Gouvernement Provincial, à l'Assemblée Provincial, à la Mairie de la ville de Kisangani et à tout un chacun, à l'implication sur l'insalubrité, en vue de protéger notre population contre les épidémies et maladies dues aux mauvaises conditions hygiéniques. Ainsi qu'à la situation de conflit entre bailleurs et locataires des populations urbaines pour leur cohabitation pacifique.

Fait à Kisangani, le 28 Février 2018

Pour l'ONG/CO.DI.C

**Ir Jules UNEGAWANICAN**  
***Président Provincial***